

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	CPGR/93/10 Février 1993
	联合国粮食及农业组织	
	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	
	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point 8 de l'ordre
du jour provisoire

COMMISSION SUR LES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Cinquième session

Rome, 19-23 avril 1993

CONFERENCE INTERNATIONALE ET PROGRAMME SUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>
I. INTRODUCTION	1 - 4
II. RAPPEL DES FAITS	5 - 12
III. APERÇU DE LA CONFERENCE ET DE SES PREPARATIFS	
A. Les principaux résultats de la Conférence	13 - 19
B. Méthodologie et action préparatoire	20 - 23
C. La Conférence et les sessions connexes de la Commission	34 - 37
IV. DISPOSITIONS PRATIQUES	
A. Groupe de travail, Comité interne et groupe d'experts	38 - 41
B. Secrétariat	42 - 45
C. Coopération avec d'autres organisations	46 - 47
V. DOMAINES DANS LESQUELS LES DIRECTIVES DE LA COMMISSION SERAIENT UTILES	48
VI. ANNEXES	<u>Pages</u>
A. Préparation des sous-produits	12 - 13
B. Quatrième Conférence technique internationale	14
C. Projet de calendrier	15

CONFERENCE INTERNATIONALE ET PROGRAMME SUR LA CONSERVATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES PHYTOGENETIQUES

I. INTRODUCTION

1. L'organisation de la quatrième Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques a été recommandée par la Commission sur les ressources phytogénétiques à sa quatrième session et approuvée par la Conférence de la FAO en 1991, qui a demandé au Directeur général de trouver des fonds extrabudgétaires (C91/REP, par. 113). Par la suite, le Programme "Action 21" approuvé par la CNUED en juin 1992 a demandé aux institutions des Nations Unies et aux organisations régionales appropriées de promouvoir la quatrième Conférence technique internationale sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Le Directeur général, conformément à la décision de la Conférence de la FAO, organisera la Conférence dès que les gouvernements auront assuré par écrit que le budget du projet sera couvert en totalité par des ressources extrabudgétaires. Conformément aux décisions de la Commission et de la Conférence de la FAO et aux recommandations formulées par la CNUED dans le Programme "Action 21", la Conférence et ses préparatifs ont pour but d'établir un rapport faisant autorité sur l'état des ressources phytogénétiques mondiales et d'obtenir un accord sur un Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques.

2. Le Groupe de travail de la Commission a examiné le document CPGR/WG/92/3, dont s'inspire le présent document, à sa septième session en octobre 1992 (voir CPGR/93/3). Le Groupe de travail a souligné qu'il importait d'adopter l'approche de la base vers le haut, au niveau national, présentée dans le document. Le Groupe de travail a souligné qu'un "programme" exhaustif était envisagé, et pas seulement une "conférence", et que ces deux éléments permettraient de lancer une action au niveau national, de transformer les parties pertinentes du Programme "Action 21" en un Plan d'action mondial aux coûts définis, et de rendre le Système mondial parfaitement opérationnel.

3. Le présent document présente la méthodologie de la Conférence même et de ses préparatifs. Du fait de l'importance de ces préparatifs et compte tenu des avis formulés par le Groupe de travail, le projet global est appelé dans le présent document "La Conférence internationale et le Programme sur les ressources phytogénétiques".

4. Un document de projet a donc été élaboré dans le cadre du programme de coopération FAO/gouvernements, et des fonds extrabudgétaires sont recherchés sur cette base. Le présent document présente les points principaux du document de projet. Le document de projet et le présent document s'inspirent des décisions de la Commission, des orientations fournies par le Groupe de travail de la Commission à sa septième session (CPGR/93/3), ainsi que des recommandations d'un Groupe *ad hoc* d'experts qui s'est réuni en juin 1992. Des exemplaires du rapport et des recommandations de ce Groupe sont disponibles en anglais, sur demande, pour les membres de la Commission.

II. RAPPEL DES FAITS

5. La base génétique des produits alimentaires et autres produits agricoles du monde est sérieusement menacée et une coopération mondiale s'impose pour maîtriser le danger qui menace la diversité phytogénétique et pour promouvoir une agriculture écologiquement viable afin d'accroître la production alimentaire et agricole. Le plasma germinatif représente la matière première de nouveaux cultivars et constitue le réservoir d'adaptabilité génétique qui sert de défense contre les changements environnementaux nuisibles.

6. La conservation et l'utilisation viable des ressources phytogénétiques appellent à prendre en temps voulu toute une série de mesures appropriées aux niveaux international, régional, national et local. Ces mesures concernent la planification, l'identification, la collecte, la conservation et l'entretien, le suivi, l'évaluation, l'échange et l'utilisation du matériel phytogénétique; le renforcement de l'utilisation de ce matériel par le truchement des collectivités locales, ainsi que des reproducteurs professionnels, des biotechnologistes et des semenciers; la formation, l'éducation et les aspects juridiques des ressources phytogénétiques; enfin, les implications financières et économiques de la conservation et de l'utilisation de ces ressources.

*Le Système mondial de conservation et d'utilisation des
ressources phytogénétiques*

7. Le Système mondial de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques a pour but de promouvoir la conservation, la disponibilité et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour les générations présentes et futures en fournissant un cadre souple de partage des avantages et des charges. Ce système couvre la conservation (*ex situ* et *in situ*) et l'utilisation des ressources phytogénétiques. Les sessions successives de la Commission sur les ressources phytogénétiques ont contribué à mettre au point le Système mondial sur les ressources phytogénétiques et à en faciliter le fonctionnement ainsi qu'à réaliser un large consensus intergouvernemental sur la conservation et l'utilisation de ces ressources. A sa quatrième session, la Commission a considéré que le moment était venu pour elle d'exercer la coordination et la surveillance prévues dans son mandat. Elle a donc demandé que soient établis le premier des rapports périodiques sur "l'état des ressources phytogénétiques dans le monde" et un premier projet du "Plan d'action mondial" par l'intermédiaire de la Conférence, afin qu'elle puisse disposer des outils qui lui sont nécessaires.

La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

8. La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement a reconnu l'importance des ressources phytogénétiques et marqué son accord sur un ensemble complet de programmes d'action visant à promouvoir un développement durable, intitulé Programme "Action 21". Le Chapitre 14 de ce document comprend une section qui concerne la "Conservation et l'utilisation rationnelle des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et pour une agriculture viable" qui contient des programmes d'action aux niveaux national et international. Au niveau national, le Programme "Action 21" fixe comme objectif l'an 2000 au plus tard pour adopter une politique et renforcer ou mettre en place des programmes qui assureront la conservation des ressources phytogénétiques *in situ*, en culture et *ex situ*, ainsi que leur utilisation rationnelle dans le secteur agro-alimentaire, et les intégrer dans les stratégies et programmes pour une agriculture viable. Au niveau international, le Programme "Action 21" préconise que la FAO, organisme approprié des Nations Unies, prenne des mesures pour renforcer le Système mondial de conservation et d'utilisation rationnelle des ressources phytogénétiques, mettre en place un réseau de zones de protection *in situ* des ressources phytogénétiques; établir des rapports périodiques sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et élaborer un Plan mondial continu d'action en coopération sur les ressources phytogénétiques; susciter l'adoption par la quatrième Conférence technique internationale des premiers rapports sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et sur le Plan d'action mondial en fonction de la Convention sur la diversité biologique.

9. Une convention sur la diversité biologique a été signée à la CNUED par plus de 150 pays et devrait entrer en vigueur avec force obligatoire en 1994 ou 1995. Cette convention a pour objectif: i) la conservation de la diversité biologique; ii) l'utilisation durable de ses éléments et iii) le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques. Ces objectifs doivent être réalisés notamment: a) grâce à un accès satisfaisant aux ressources génétiques et à un

transfert approprié des techniques pertinentes, compte tenu de tous les droits sur ces ressources ainsi qu'aux technologies et b) grâce à un financement adéquat.

Conférences techniques précédentes

10. Une série de conférences techniques internationales sur les ressources phytogénétiques ont été organisées par la FAO en coopération avec d'autres organisations afin de sensibiliser les responsables politiques aux échelons national et international à cette urgente question. La première de ces conférences a eu lieu en 1967 et certaines de ses résolutions importantes ont été ensuite adoptées par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui s'est tenue à Stockholm en 1972. La deuxième Conférence technique internationale, qui a eu lieu en 1973, a interprété les résolutions de la Conférence de Stockholm dans le contexte des ressources phytogénétiques. La troisième Conférence technique internationale, qui a eu lieu en 1981, a servi de catalyseur pour la mise au point du Système mondial lui-même.

Objectifs de la Conférence internationale et du Programme

11. La Conférence et le Programme auront pour objectif de parvenir à un consensus et d'engager tous les pays et secteurs pertinents dans la conservation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et leur utilisation dans le cadre du développement durable, et plus précisément:

- i) catalyser l'action au niveau national pour promouvoir la création des institutions, notamment par le développement des communications et l'accès à l'information, l'amélioration de la planification et de l'évaluation, l'identification des problèmes et des besoins d'urgence et la formulation de projets destinés à y répondre, ainsi que la promotion de la coopération et des initiatives à l'échelle régionale;
- ii) décrire, dans le rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde, la situation actuelle de ces ressources, identifier les lacunes et les besoins et proposer des priorités d'action; enfin
- iii) parvenir à un accord sur un Plan d'action mondial en faveur des ressources phytogénétiques, tel qu'il ressortira du rapport sur l'état de ces ressources dans le monde et sur son financement grâce à un Fonds international et à d'autres mécanismes, conformément à l'annexe 3 de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques et en s'inspirant des grandes lignes du Programme "Action 21".

La Conférence et le Programme joueront un rôle capital dans la mise en oeuvre du Programme "Action 21" et dans la pleine exploitation du Système mondial.

Bénéficiaires cibles

12. Tous les pays seront les bénéficiaires cibles de la Conférence et du Programme, d'abord par la création d'institutions, puis en particulier par le biais du Plan d'action mondial et des ressources qui pourraient être fournies pour sa mise en oeuvre. Les groupes cibles spécifiques seront les responsables de la prise de décision, sélectionneurs, agriculteurs, donateurs et bénéficiaires du plasma germinatif, les réseaux participant aux collections de base *ex situ* et aux zones de conservation *in situ*, les institutions publiques participant à l'utilisation rationnelle de la biotechnologie et les entités participant au système d'évaluation, de suivi et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques. Le rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde sera utile à la Commission qui est chargée d'établir les politiques et priorités mondiales sur la conservation et l'utilisation des ressources

phytogénétiques; il s'adressera aussi à d'autres destinataires importants, notamment aux responsables politiques de la gestion des ressources nationales, aux chercheurs, aux organismes internationaux, régionaux et nationaux de financement et à de nombreuses ONG et organisations locales participant à la collecte et à la préservation du plasma germinatif ainsi qu'à sa promotion.

III. APERCU DE LA CONFERENCE ET DE SES PREPARATIFS

A. Les principaux résultats de la Conférence

13. Les principaux résultats à attendre de la Conférence et du Programme sont l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et un Plan d'action mondial.

Etat des ressources phytogénétiques dans le monde

14. Le rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde décrira la situation actuelle de ces ressources et identifiera les lacunes et les urgences. En particulier:

- il évaluera l'état actuel de la diversité phytogénétique, le degré d'érosion génétique et la couverture et la situation actuelle de la conservation et de l'utilisation *in situ* et *ex situ* des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture; il s'appuiera sur des évaluations par pays et par sous-région, et dans la mesure du possible, par groupe de cultures;
- il identifiera les principaux obstacles à la conservation, à l'utilisation et à l'échange des ressources phytogénétiques;
- il évaluera dans quelle mesure les collections sont utilisées et développées et identifiera les problèmes qui empêchent leur pleine utilisation pour la sélection végétale;
- il évaluera les capacités nationales et régionales de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture en moyens humains, structures institutionnelles et méthodologies appliquées; enfin
- il examinera les domaines présentant un intérêt particulier pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, comme l'informatique, les biotechnologies, les techniques indigènes et d'autres questions telles que la conservation sur l'exploitation;
- il identifiera les technologies appropriées pour répondre aux besoins spécifiques des pays en développement et évaluera l'état actuel et le mode de transfert de technologies en matière de ressources phytogénétiques.

15. Le rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde englobera les végétaux présentant un intérêt social et économique en particulier pour l'agriculture et la foresterie. En pratique, il se concentrera sur les espèces cultivées domestiques et les variétés sauvages apparentées, sur les espèces forestières dont la valeur économique est réelle ou potentielle, sur les plantes médicinales et sur des espèces végétales prometteuses, susceptibles de devenir de nouvelles cultures. Il s'intéressera de façon équilibrée aux technologies nouvelles et aux technologies traditionnelles et autochtones. Il évitera d'adopter une approche statique "d'inventaire" et mettra en lumière les lacunes et les urgences aux niveaux national, régional et mondial. Le rapport et les autres documents tiendront compte du rôle passé et présent des femmes en matière de domestication génétique, d'adaptation, d'aménagement et d'utilisation des plantes.

16. Ce rapport servira de référence quant à la situation actuelle et constituera la base sur laquelle élaborer le Plan d'action mondial. Il sera mis à jour périodiquement afin de refléter constamment la situation du moment.

Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques

17. Le Plan d'action mondial sur les ressources phytogénétiques complètera le rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et s'en inspirera; il proposera des mesures visant à: i) arrêter l'érosion continuelle de la diversité phytogénétique; ii) renforcer la conservation en sécurité et l'utilisation durable du plasma germinatif pour les générations présentes et futures grâce à un mécanisme international acceptable aussi bien pour les donateurs que pour les utilisateurs de plasma germinatif; enfin iii) assurer le suivi des ressources phytogénétiques à l'échelle mondiale. A partir du schéma de Programme d'action figurant dans le Programme "Action 21":

- il proposera des politiques et des stratégies de conservation et d'utilisation des ressources phytogénétiques aux niveaux national, régional et mondial, en se concentrant particulièrement sur les liens entre les programmes de conservation et les moyens et les programmes d'utilisations;
- il aidera les pays à élaborer des plans ou des programmes d'actions prioritaires pour des activités de conservation à l'échelon national;
- il aidera les pays à renforcer les moyens nationaux d'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, de reproduction végétale et de production de semences;
- il proposera des mesures appropriées et réalisables propres à rendre plus efficace le Système mondial pour les ressources phytogénétiques;
- il comprendra une estimation des coûts des programmes, projets et activités à financer par un Fonds international et par d'autres mécanismes.

18. Le Plan d'action mondial sera périodiquement mis à jour à partir des rapports actualisés sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde.

Autres résultats

19. Les autres résultats attendus de la Conférence, qui seront intégrés dans les résultats principaux ou utilisés pour leur préparation, comprendront des rapports nationaux et sous-régionaux sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques et des documents analysant les questions cruciales ainsi que des études de cas sur un certain nombre de sujets décrits dans la section qui suit. Certains pourront aussi être publiés séparément.

B. Méthodologie et action préparatoire

20. Le projet favorisera un processus de la base vers le haut, au niveau national, en vue de la formulation concrète d'un Plan d'action mondial sur les ressources phytogénétiques. Il est vital d'adopter cette approche participative pour élaborer un plan novateur mais pratique recueillant la pleine adhésion de tous les pays. Les principaux apports nécessaires à l'établissement de l'état des connaissances sur les ressources phytogénétiques, de l'état des ressources dans le monde et du Plan d'action mondial, décrits plus en détail ci-dessous, seront les suivants:

- les informations de base existantes complétées par les informations fournies dans un questionnaire rempli par chaque pays; ces questionnaires seront recueillis et analysés par le Secrétariat de la Conférence;
- les rapports nationaux;
- les études de cas et les "documents d'analyse des problèmes" qui seront identifiés et regroupés par le Secrétariat de la Conférence;
- les résultats des ateliers sous-régionaux, dont une dizaine sont prévus.

21. Des directives pour l'établissement des rapports nationaux sont actuellement préparées; un cadre pour le Plan d'action mondial; un cadre pour les réunions sous-régionales et un mandat pour les études de cas et les documents d'analyse des problèmes. Le processus préparatoire a été conçu de manière à aboutir non seulement à ce que les pays acceptent le Plan d'action mondial, mais aussi à ce qu'ils s'engagent à le mettre en oeuvre en temps voulu et à ce qu'il soit approuvé par les communautés aussi bien scientifiques que politiques. Le Plan d'action mondial sera établi dans le cadre de cette approche de l'établissement d'un consensus. Le processus est illustré par le schéma ci-joint.

Informations de base, y compris le questionnaire

22. Pour la préparation de l'état des ressources phylogénétiques dans le monde, on utilisera les informations disponibles à la FAO et dans d'autres institutions internationales s'occupant de recueillir des données sur ce sujet. Au sein de l'Organisation, le projet s'inspirera des travaux d'autres secteurs de la FAO, notamment de la Division de la production végétale et de la protection des plantes, la Sous-Division de la mise en valeur des ressources forestières, du Programme d'action forestier tropical, du Centre de coordination du Programme pour l'environnement et l'énergie et des Bureaux régionaux et par pays. Parmi les autres institutions, les plus importantes sont le CIRP et d'autres centres internationaux du GCRAI.

23. En outre, sur recommandation de la Commission, un questionnaire a été adressé aux pays pour leur demander a) des informations concernant la collection nationale et son utilisation, y compris le nombre d'accessions, les instituts travaillant sur du plasma germinatif, les conditions de stockage et b) leurs besoins et priorités les plus importants. Un questionnaire sur les ressources génétiques forestières est également adressé actuellement aux pays.

Les rapports nationaux et le niveau national

24. Des rapports sur les activités et les initiatives nationales seront établis par les pays membres selon des lignes directrices établies par le Secrétariat. Ils seront disponibles aux réunions sous-régionales et utilisés dans d'autres réunions ainsi que l'élaboration de l'état des ressources phylogénétiques dans le monde et du Plan d'action mondial.

25. Outre qu'ils fourniront les informations nécessaires, les rapports nationaux seront importants pour encourager les pays à participer au processus et à s'engager vis-à-vis des résultats de la Conférence. Les pays seront incités à mettre en place des comités nationaux et des points focaux. Tous les organismes appropriés devront être mis à contribution, y compris les unités compétentes de la FAO, du CIRP et leurs contacts au niveau des régions et des pays dans la mesure où leurs moyens le permettront.

Réunions sous-régionales et approche régionale

26. Des réunions sous-régionales seront organisées pour examiner les rapports nationaux et les regrouper en études sous-régionales. Ces réunions permettront une participation et une coopération actives des pays dont les systèmes agro-écologiques sont identiques.

27. Les sous-régions seront définies dans la mesure du possible, comme groupant des pays qui partagent les mêmes systèmes agro-écologiques, les mêmes cultures importantes et les mêmes problèmes de conservation et d'utilisation des ressources génétiques. En outre, pour favoriser la coopération à l'élaboration du Plan d'action mondial, les sous-régions regrouperont dans la mesure du possible les pays qui ont déjà conclu des accords de coopération économique ou technique au niveau régional ou sous-régional. Une attention particulière sera accordée aux sous-régions dont les

cultures sont originaires et/ou qui présentent une grande diversité végétale ou d'autres intérêts particuliers tels que des espèces forestières importantes. Certains pays pourront participer à plus d'une sous-région selon leur situation écologique. Le nombre de sous-régions envisagées va de 12 à 20 mais celui des réunions prévues s'élève à une dizaine. En effet, lorsque plusieurs pays partagent les conditions agro-écologiques de deux régions ou plus, on n'envisage qu'une seule réunion pour ces différentes sous-régions. Le nombre de sous-régions et les pays à inclure dans chacune d'elles seront mis au point de façon définitive après consultation des experts régionaux.

28. Les rapports de synthèse régionaux comprenant des projets de plans d'action régionaux seront établis en fonction des résultats des réunions sous-régionales. Il n'y aura pas de réunions spéciales au niveau régional mais, les rapports de synthèse régionaux seront fournis aux conférences régionales de la FAO en 1994 pour information et discussion.

Documents d'analyse des questions critiques et études de cas

29. Un certain nombre de documents d'analyse des questions critiques seront demandés pour susciter la réflexion tout en fournissant des informations concrètes pour le Plan d'action mondial, et, avant tout, l'état des connaissances sur les ressources phytogénétiques. Un financement sera fourni pour environ 10 à 15 documents et d'autres documents demandés ou non demandés seront établis de façon bénévole. Les documents pourront être publiés par ailleurs de plein droit. Le Secrétariat de la Conférence publiera une liste des sujets de ces documents et rassemblera les idées émanant d'autres sources avant d'établir la liste finale.

30. Il sera demandé environ cinq études de cas sous-régionales et régionales qui devront fournir des informations et analyses approfondies pour les trois produits principaux de la Conférence, en particulier l'état des ressources phytogénétiques dans le monde. Ces études de cas pourraient porter sur des sujets comme l'érosion génétique dans telle ou telle culture ou région, comprendre des études par pays sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques, des études de cas sur le choix de variétés modernes ou la poursuite de l'utilisation des espèces indigènes; des études de cas sur l'amélioration des cultures dans les exploitations et la production de semences, etc. Les lignes directrices des études de cas seront établies par le Secrétariat de la Conférence.

31. En dehors du processus préparatoire de la Conférence elle-même, un certain nombre d'études nationales exhaustives sont comprises dans une proposition globale à soumettre par la FAO au Fonds pour la protection de l'environnement pour financement et mise en oeuvre dans les années qui viennent. Si le financement est rapide et si les études sont terminées à temps, les informations qu'elles comprendront seront elle aussi utilisées pour la Conférence et le Programme sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques.

*Préparation de l'état des ressources phytogénétiques dans le monde,
et du Plan d'action mondial*

32. Le rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde sera établi par le Secrétariat et un groupe de consultants expérimentés sous l'autorité du Comité consultatif, sur la base des avis techniques et scientifiques d'un groupe d'experts. Ce sera un processus progressif qui s'inspirera de toutes les données fournies dans ce domaine, notamment par les rapports nationaux, les résultats des réunions sous-régionales, les documents d'analyse des problèmes et les études de cas.

33. Le Plan d'action mondial sera rédigé par le Secrétariat avec les conseils techniques et scientifiques d'un groupe d'experts à partir de l'état des connaissances sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde, ainsi que des plans d'action régionaux préparés par les coordonnateurs des régions. Un groupe d'experts sera convoqué pour examiner les besoins financiers du Plan d'action mondial. La consultation sur les projets du Plan d'action mondial sera aussi large que possible.

C. La Conférence et les sessions connexes de la Commission

34. Pour l'instant, il est prévu que la Conférence même se tiendra en 1995; la date exacte dépendra de la mise à disposition des fonds nécessaires par les donateurs. La Conférence durera sept jours (cinq jours ouvrables et deux jours fériés). Le Gouvernement allemand s'est déclaré disposé à l'accueillir.

35. Pour permettre la ratification des résultats et des recommandations de la Conférence et du Programme, la participation devra être d'un haut niveau. La septième session du Groupe de travail a examiné les moyens d'y parvenir et a suggéré que tant des experts techniques que des responsables politiques participent à la Conférence; par ailleurs, les responsables de haut niveau, de préférence ministres plénipotentiaires, seront encouragés à assister aux deux derniers jours de la Conférence, pour l'adoption et la signature du Plan d'action mondial; dans une autre hypothèse, le Plan d'action mondial sera examiné à la session de la Commission, immédiatement après la Conférence.

36. De plus, la sixième session ordinaire de la Commission sur les ressources phytogénétiques, si elle n'est pas prévue immédiatement après la Conférence (deuxième possibilité, par. 35), pourra se tenir à la date normale en 1995, pour examiner le projet de Plan d'action mondial.

37. La Conférence tirera profit de la participation d'experts techniques et de responsables politiques de chaque pays. Bien que le projet ne prévoit pas de financer la participation des représentants des pays en développement, on s'efforcera de mobiliser des fonds à cet effet.

IV. DISPOSITIONS PRATIQUES

A. Groupe de travail, Comité interne et groupe d'experts

38. Au niveau politique, la direction et le suivi globaux de la Conférence et du Programme et de ses préparatifs seront *inter alia*, assurés par la Commission sur les ressources phytogénétiques par l'intermédiaire de son Groupe de travail.

39. Au plan technique, un groupe d'experts sera désigné pour fournir des conseils techniques à la Conférence et au Programme. Il comprendra jusqu'à 14 membres dont le choix respectera un équilibre régional et qui seront choisis en leur qualité d'experts compétents concernant les questions scientifiques et gestionnelles des domaines ayant trait aux objectifs de la Conférence et du Programme. On obtiendra la participation active d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, notamment celle des universités et du secteur privé, au travail du groupe d'experts, qui tiendra jusqu'à quatre réunions au cours du processus de préparation.

40. Un comité interne, présidé par le Sous-Directeur général chargé du Département de l'agriculture, orientera et facilitera les travaux du projet et assurera la coordination avec les autres unités intéressées du siège de la FAO et des Bureaux régionaux et par pays.

41. En outre, des réunions de groupes *ad hoc* d'experts seront convoquées selon les besoins, notamment pour examiner les implications financières du Plan d'action mondial.

B. Secrétariat

42. Un Secrétariat sera mis en place à la Division AGP afin d'assurer le bon déroulement de la Conférence et de ses préparatifs. Tout en coopérant entièrement avec le Secrétariat de la Commission, celui de la Conférence fonctionnera de façon autonome.

43. Au minimum quatre cadres basés à Rome seront nécessaires pour organiser la Conférence et en surveiller les préparatifs et cinq coordonna-teurs régionaux pour diriger le processus aux niveaux sous-régional et régional. Ces cadres, ainsi que le personnel de soutien, seront recrutés par la FAO et financés par le projet en tant que Secrétariat de la Conférence. Celui-ci comprendra des personnes chargées de la coordination générale, de l'administration, de la coordination et de la communication de la recherche, de l'information du public. Une partie du personnel du Secrétariat ne sera nommée que pour une partie de la période préparatoire. En cas de besoin, le personnel d'autres unités de la FAO viendra en aide au Secrétariat de la Conférence. L'un des moyens de communication utilisés sera un bulletin sur le processus de la Conférence.

Rôle des consultants et autres

44. En plus des membres du Secrétariat de la Conférence, des consultants seront nommés selon les besoins pour aider le Secrétariat à effectuer des préparatifs et des services contractuels seront fournis en fonction des besoins.

45. Les représentants de la FAO dans les pays et les représentants régionaux ainsi que les bureaux régionaux du Conseil international sur les ressources phytogénétiques joueront un rôle de catalyseur dans le processus préparatoire. Le Secrétariat mettra également à profit l'expérience d'autres experts compétents de la FAO tels que le Groupe d'experts de la FAO sur les ressources génétiques forestières ainsi que d'autres organismes.

C. Coopération avec d'autres organisations

46. La planification et l'organisation de la Conférence et du Programme sur la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques se feront en coopération entre la FAO, le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et son précurseur, et d'autres partenaires très importants tels que le Conseil international sur les ressources phytogénétiques, d'autres centres internationaux du GCRAI, d'autres organisations des Nations Unies, la Banque mondiale et d'autres institutions financières multilatérales et l'IUCN, le WWF et d'autres ONG. Les centres régionaux et nationaux, l'industrie et les institutions privées s'occupant de divers aspects des ressources phytogénétiques seront eux aussi consultés. Ces institutions seront encouragées à participer activement à l'échange d'idées et d'informations qu'implique le Plan d'action mondial et seront invitées à faire part de leurs connaissances et à financer diverses composantes du Plan d'action mondial.

47. Une coopération pleine et entière de divers organismes compétents est nécessaire du début à la fin du processus afin d'assurer un consensus pour l'établissement de l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et d'un Plan d'action mondial concret et efficace. C'est pourquoi, conformément à la recommandation de la Commission sur les ressources phytogénétiques selon laquelle l'état de ces ressources dans le monde doit être établi en se fondant sur l'expérience de tous les organismes spécialisés compétents, les réunions des organismes intéressés seront convoquées dans le cadre du processus consultatif afin de mettre au point un consensus plus large sur la méthodologie de la Conférence et d'en examiner le projet de Plan d'action mondial.

**V. DOMAINES DANS LESQUELS LES DIRECTIVES DE LA COMMISSION
SERAIENT UTILES**

48. Les directives et/ou l'approbation de la Commission sont demandées sur la Conférence et le Programme et ses préparatifs tels qu'ils sont présentés dans ce document. De plus, des avis particuliers sont demandés sur les domaines suivants:

- i) le rôle de la Commission et de son Groupe de travail dans le processus préparatoire (voir par. 35, 36 et 38);
- ii) le rôle des conférences régionales de la FAO (par. 28);
- iii) l'utilisation de la sixième session ordinaire de la Commission en tant qu'organe préparatoire chargé d'examiner le Plan d'action mondial sur les ressources phytogénétiques (par. 36);
- iv) le déroulement de la Conférence même (par. 35);
- v) le nombre attendu de participants et le financement de la participation de représentants des pays en développement (par. 37);
- vi) les questions autres que celles déjà convenues par la Commission que la Conférence devrait aborder, en particulier à la lumière des décisions de la CNUED.

VI. ANNEXES

Annexe A: Préparation des sous-produits

(Remarque: les dates et procédures sont indiquées à titre provisoire et supposent que des fonds soient disponibles pour permettre le démarrage du projet en janvier 1993)

1) Méthodologie de la Conférence internationale et du Programme sur les ressources phytogénétiques, notamment en ce qui concerne l'état des ressources phytogénétiques dans le monde et le Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques

Un rapport d'un groupe d'experts sur la méthodologie de la Conférence internationale sur les ressources phytogénétiques a déjà été achevé (juin 1992). Une réunion des grandes organisations traitant de la conservation et de l'utilisation des ressources phytogénétiques et des agences financières bilatérales et multilatérales des pays développés et en développement, intéressées à divers aspects des ressources phytogénétiques, se tiendra le plus tôt possible afin d'établir un rapport de consensus sur la méthodologie (mai 1993).

Le Secrétariat établira des directives pour l'établissement des rapports des pays et des cadres pour l'état des ressources phytogénétiques dans le monde, le Plan d'action mondial et l'état des connaissances concernant ces ressources. Le Groupe consultatif les examinera à sa première réunion.

2) Enquête sur les informations relatives aux ressources phytogénétiques

Un questionnaire a déjà été envoyé aux pays. Les données reçues seront triées, évaluées et regroupées. Ensuite, ces informations seront examinées par des experts en même temps que d'autres informations de base existantes.

3) Rapports des pays

Tous les pays seront invités à établir des rapports nationaux sur l'état de la conservation et de l'utilisation des ressources génétiques selon les lignes directives établies par le Secrétariat.

4) Rapports sous-régionaux

Une dizaine de réunions se tiendront au niveau sous-régional (à la fin de 1993 et au début de 1994). Pour ces réunions, des consultants sous-régionaux établiront, à partir des rapports nationaux et sous la direction de coordonnateurs régionaux, des projets de rapports de synthèse (octobre à décembre 1993). Les rapports sous-régionaux finals seront terminés en mai 1994. La première réunion des coordonnateurs régionaux se tiendra en septembre 1993. La deuxième réunion du Groupe consultatif d'experts examinera les rapports nationaux et le processus sous-régional ainsi que les documents et études de cas terminés (avril 1994).

5) Synthèses régionales

Des rapports de synthèse régionale comprenant des projets de plans d'action régionaux pour la conservation et l'utilisation des ressources phytogénétiques seront mis au point par les coordonnateurs régionaux (janvier à avril 1994). Chaque rapport régional sera examiné lorsque ce sera possible par la Conférence régionale de la FAO compétente.

6) Documents d'analyse des questions critiques

Les documents seront demandés tout au long du processus en fonction des besoins.

7) Etudes de cas

Les études de cas devront être terminées au début de 1994.

8) Rapport sur l'état des ressources phytogénétiques dans le monde

Ce rapport sera établi par le Secrétariat et un groupe de consultants expérimentés (mai à juillet 1994). Il sera examiné à la troisième session du groupe d'experts (septembre 1994) et publié (décembre 1994).

9) Implications financières

Un groupe d'experts sera convoqué pour examiner les besoins financiers du projet de Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques (octobre 1994). Sur cette base, un document de stratégie sera établi (novembre 1994).

10) Plan d'action mondial

Le projet de Plan d'action mondial sera établi par le Secrétariat sur la base de l'état des ressources phytogénétiques dans le monde, des rapports régionaux et d'autres apports (juillet à septembre 1994). Une réunion des organismes compétents sera organisée pour examiner le projet de Plan d'action mondial et la stratégie financière (novembre 1994). Le projet final sera mis au point avec l'inclusion de la stratégie financière (décembre 1994) et sera examiné à la quatrième session du Groupe consultatif (mars 1995) avant publication (mai 1995).

11) Organisation de la Conférence et rapport

Le lieu de la Conférence sera définitivement fixé et l'ordre du jour provisoire établi en avril 1993. Les lettres d'invitation seront envoyées en octobre 1993. La Conférence se tiendra pendant l'été 1995 et le rapport sera publié en octobre-novembre 1995.

Le diagramme illustre le processus de planification mondiale de la FAO, structuré en plusieurs niveaux et étapes :

- Niveau National :**
 - Documents d'entrée : "Questionnaire et documentation de référence", "Directives pour les rapports des pays", "Cadre pour l'état dans le monde", "Cadre pour le Plan d'action mondial", "Cadre pour l'état des connaissances".
 - Processus : "Rapports nationaux" (à partir du questionnaire) et "Elaboration des documents d'analyse" (à partir des cadres).
 - Produits : "Liste des études de cas" (à partir des cadres) et "Liste des documents d'analyse" (à partir des cadres).
- REUNIONS SOUS-REGIONALES :**
 - Reçoivent des "Schémas généraux de l'état dans le monde" et "Schémas généraux de Plan d'action mondial".
 - Produisent des "PROJET D'ETAT DANS LE MONDE", "AVANT-PROJET DE PLAN D'ACTION MONDIAL", et "PROJET D'ETAT DES CONNAISSANCES".
- PROCESSUS DE CONSULTATION Y COMPRIS LES CONFERENCES REGIONALES DE LA FAO :**
 - Reçoit des "RAPPORTS SOUS-REGIONAUX" et "RAPPORTS DES PAYS".
 - Produit des "ETAT DANS LE MONDE", "PROJET DE PLAN D'ACTION MONDIAL", et "ETAT DES CONNAISSANCES".
- CONFERENCE TECHNIQUE INTERNATIONALE COMMISSION :**
 - Reçoit des "DOCUMENTS D'ANALYSE" et "ETUDES DE CAS".
 - Produit le "PLAN D'ACTION MONDIAL".

Des flèches horizontales et verticales indiquent les flux d'information et les interactions entre ces différents niveaux et documents.

Annexe C. Projet de calendrier dans l'hypothèse où des crédits suffisants sont disponibles en 1992

--1992-----1993-----1994-----1995-----
S..O..N..D..J..F..M..A..M..J..J..A..S..O..N..D..J..F..M..A..M..J..J..A..S..O..

Réunions du Comité consultatif: -1- -2- -3- -4- CONF.
Réunions des coordonateurs régionaux: -A- -B-

Principales étapes de la production des sous-produits

1 Méth.GE->-----CR-----CC
2 Données ->-----GE
3 Pays ---Dir.--- -----Rapports-----
4 Sous-région -Proj.- CA -Réun. -Rap.-
5 Région ---Synthèses--- CR
6 Analyse Documents d'analyse
7 Cas -----Etudes de cas -----
8 EC/RPG -Cadre- -----Etat des connaissances----- CC *
9 ERM -Cadre- ---Schéma- ---ERM--- CC *
10 Finance GE ----
11 PAM -Cadre- -Schéma- -Proj.- RC -Proj.- CC * -Final-*
12 Rapport -Rap.*

Notes

----- Indique la principale période de préparation * Indique l'envoi du document
Cadre = pour le document Dir. = Directives
CC = réunion du Comité consultatif GE = réunion du Groupe d'experts
RC = réunion consultative CR = consultation ou Conférence régionale de la FAO
EC/RPG = Etat des connaissances/ (mars à novembre 1994)
Ressources phytogénétiques
ERM = Etat des ressources dans le monde